



Mémoire de maîtrise et mémoire de stage au sein de la maîtrise de Sociologie 24 crédits ECTS

Directive adoptée le 12 Décembre 2019

Dans la maîtrise en sociologie, deux formes de mémoires peuvent être choisies :

- Soit sous forme de mémoire de maîtrise
- Soit sous forme de mémoire de stage
- Les deux formats sont de même importance

Mémoire de maîtrise

Le sujet de mémoire est choisi d'entente avec un enseignant.e dont l'enseignement figure au plan d'études de la maîtrise en Sociologie. Le mémoire est constitué d'un travail écrit et d'une soutenance orale ; celle-ci fait l'objet d'une inscription aux examens et peut avoir lieu en tout temps pendant le semestre choisi mais au plus tard le dernier jour de la session d'examen du semestre choisi ou de la session de rattrapage. Le travail écrit et la soutenance orale sont évalués par un jury composé du directeur.trice de mémoire et d'un.e autre enseignant.e qualifié.e (titulaire au minimum d'une maîtrise en sciences sociales). Le procès-verbal final (PV notes) ainsi que le diplôme seront envoyés après la session d'examen.

Le mémoire est un travail de recherche. Dans le cadre de la maîtrise en sociologie, il implique un travail empirique conséquent, c'est-à-dire la réalisation d'un terrain ou la participation à une équipe collectant des données dans le cadre d'un projet de recherche. Le mémoire de maîtrise en sociologie ne se limite pas à une revue de littérature. Le mémoire de maîtrise en sociologie peut être présenté

- sous la forme d'un texte scientifique conséquent (de 80'000 à 120'000 signes, bibliographie incluse) ;
- sous la forme d'un article scientifique, soumis ;
- sous forme d'un documentaire (film) accompagné d'un texte écrit (de minimum 40'000 signes) qui explique la démarche et la contextualise dans la littérature scientifique.

Mémoire de stage

Le stage est choisi d'entente avec un.e enseignant.e dont l'enseignement figure au plan d'études de la maîtrise de sociologie et avec la personne responsable sur le lieu du stage. Il fait l'objet d'une convention. L'enregistrement du stage se fait au début du semestre d'automne ou au début du semestre de printemps.

Le stage peut être effectué auprès d'une organisation (par exemple une administration publique, un institut de recherche, une entreprise privée, une association ou une organisation internationale) qui met à disposition de l'étudiant.e un cadre structuré.

Le stage est d'une durée minimale de trois mois à 100%, ou de six mois à mi-temps. Il fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale qui peut avoir lieu en tout temps pendant le semestre choisi, mais au plus tard le dernier jour de la session d'examen du semestre choisi ou de la session de rattrapage. Le rapport de stage et la soutenance orale sont évalués par un jury de deux membres composé de l'enseignant.e directeur.trice du mémoire de stage et de la personne responsable sur le lieu du stage. Le procès-verbal final (PV notes) ainsi que le diplôme seront envoyés après la session d'examen. Le mémoire de stage en sociologie peut également être présenté sous la forme d'un article scientifique, soumis.

Conditions de réussite pour le mémoire ou le stage

Le travail écrit (mémoire ou rapport de stage) et la soutenance donnent lieu à une seule note. La condition de réussite est l'obtention d'une note égale ou supérieure à 4.00 minimum. Lors de la défense, une évaluation est remise à l'étudiant.e (voir annexe 1).

En cas d'échec, le candidat doit suivre les recommandations du jury et présenter le travail remanié à une seconde soutenance, qui compte pour la deuxième et dernière tentative.

Défraiement et indemnités

Le stage est défrayé par l'entreprise, l'administration ou l'association. L'étudiant.e n'a rien à payer pour effectuer le travail qui est demandé. L'étudiant.e ne perçoit pas un salaire en propre (il y a des exceptions) mais peut percevoir une indemnité de stage.